

Rapport annuel | 2014



CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Table des matières

3 Préface

5 Organisation

9 Activités

13 Avis





Préface ^{CPS^{RBC}}

Préface

Aujourd'hui, Bruxelles compte plus de 86.000 étudiants, 51 écoles d'enseignement supérieur et 115.000 personnes actives dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur. La concentration d'hôpitaux universitaires pratiquant une recherche médicale de pointe est unique en Belgique voire en Europe.

Cette image de ville universitaire, propice au développement de l'innovation, a cependant beaucoup de mal à s'imposer... Peu de laboratoires de recherche industrielle se fixent dans notre région, par exemple.

Les travaux du CPS tendent à promouvoir cette image de ville universitaire par une meilleure coordination des parties prenantes pour dégager une Vision partagée des objectifs à atteindre. Le partage de cette Vision permettra une allocation plus ciblée des moyens publics mis en œuvre. Ces moyens sont actuellement largement inférieurs aux moyens fédéraux et régionaux, une coopération accrue s'impose donc comme une évidence.

Fin 2014, trois groupes de travail ont vu le jour afin de préparer le futur de l'innovation de notre région et d'assurer sa connexion avec les ressources nationales et européennes. Les thématiques abordées étaient les suivantes : les collaborations interrégionales et européennes, l'inclusion de l'innovation sociale dans les projets innovants, le "monitoring" de l'efficacité de l'ensemble des aides à la recherche et à l'innovation. Des projets urbains concrets, soutenus par tous les acteurs publics et privés et reprenant l'ensemble des recommandations de ces groupes, devraient voir le jour en 2015.

Le CPS a pour mission, en toute indépendance, d'émettre les recommandations nécessaires pour que le potentiel d'innovation de la Région soit reconnu et exploité par tous ses acteurs publics et privés. Notre Région doit devenir un laboratoire du futur en matière d'innovation urbaine, dans lequel nos infrastructures éducatives et de recherches seront pleinement exploitées au service de ses citoyens et de son économie.

Chers lecteurs, n'oubliez pas de nous faire parvenir toutes vos suggestions. Le CPS ne se limite pas à quelques personnes, il doit devenir la voix de tous les acteurs de l'innovation.

Bonne lecture !

Patrick De Baetselier
Vice Président

Léopold Demiddeleer
Président



Organisation ^{CPS^{RBC}}

Organisation

Base légale et mission

L'ordonnance du 26 juin 2003, portant création de l'institut d'encouragement de la recherche scientifique et de l'innovation de Bruxelles, dispose qu'une de ses missions est d'assurer le secrétariat du CPS de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le CPS^{RBC} est créé par [l'ordonnance du 10 février 2000](#). Il a pour mission de conseiller le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale dans la préparation de la politique scientifique régionale. A cet effet, il formule des avis et fait des recommandations, à la demande ou d'initiative, sur toutes questions relatives à cette matière.

Fonctionnement

Le CPS^{RBC} travaille en trois temps.

- Son assemblée plénière se réunit au moins 4 fois par an. Seule l'assemblée plénière peut émettre des avis, recommandations, rapports ou autres publications.
- Le bureau prépare les réunions de l'assemblée et en assure le suivi, il exécute les missions qui lui sont confiées par l'assemblée et assure la liaison entre l'assemblée et les groupes de travail.
- Les groupes de travail sont constitués par l'assemblée qui leur confie l'examen de questions spécifiques.

Le résultat concret des travaux du CPS^{RBC} consiste donc en des avis et recommandations, qui sont transmis au Gouvernement et communiqués au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi qu'au Conseil économique et social de la Région bruxelloise.

Assemblée plénière

L'assemblée plénière est composée de 20 membres nommés par le Gouvernement, parmi lesquels:

- 10 membres représentent les institutions d'enseignement universitaire et supérieur implantées en Région de Bruxelles-Capitale, dont le Gouvernement établit la liste;
- 10 membres représentent les organisations représentatives des travailleurs (5) et des employeurs (5) siégeant au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale

Participent en outre aux réunions de l'assemblée:

- Un membre sans voix délibérative désigné par le Ministre qui a la Politique scientifique dans ses attributions.
- Un membre sans voix délibérative désigné par le Ministre qui a l'Economie dans ses attributions
- Un observateur désigné facultativement par chacun des autres Ministres et Secrétaires d'Etat.
- Deux experts, sans voix délibérative, représentant les Centres de Recherche collective en Région de Bruxelles-Capitale.

Les membres sont mandatés par le Gouvernement pour une période de 4 ans.

En décembre 2012, le troisième mandat du Conseil était achevé et, suite à une consultation des acteurs concernés, un nouveau conseil a été mis en place par le Gouvernement le 7 février 2013.

Au 31 décembre 2013, le nouveau conseil était constitué comme suit :

Représentants des institutions d'enseignement universitaire et supérieur :

Pierre MARAGE¹ - Université Libre de Bruxelles
 Daniele CARATI - Université Libre de Bruxelles
 Olivier WITMEUR - Université Libre de Bruxelles
 Patrick DE BAETSELIER - Vrije Universiteit Brussel
 Philippe CLAEYS - Vrije Universiteit Brussel
 Jacques MELIN - Université Catholique de Louvain
 Annick MASSON - Haute Ecole Lucia de Brouckère - Institut Meurice
 Michel HUBERT
 Damien HUVELLE - Haute Ecole Léonard de Vinci
 Kristin VAN DEN BUYS - Erasmushogeschool Brussel

Représentants des organisations représentatives des employeurs siégeant au CES^{RBC}

Léopold DE MIDDELEER - Solvay
 Floriane de KERCHOVE - Agoria
 Elie MISRACHI - FEBICE
 Fabian SCUVIE - essencia
 Bart DE GREEF - Pharma.be

Représentants des organisations représentatives des travailleurs siégeant au CES^{RBC}

Valérie CLEREN - CGSLB
 Christine SCHAUT - CSC
 Marcelo BURDA - FGTB
 Samuel DROOLANS - FGTB
 Jan DEGADT - CSC

Participent aux réunions sans voix délibérative :

Experts représentant les centres de recherche collective en RBC

Valérie POLLET - CSTC
 Jeroen DELEU - SIRRIIS

Représentant du ministre de l'économie et du ministre de la recherche scientifique

Alain DEMAEGD²

Représentant du ministre de la recherche scientifique

Caroline MANCEL²

¹ Démission depuis octobre 2014, remplacement par Serge Schiffmann prévu début 2015.

² Démissionnaires en cours d'année et remplacés en 2015

Observateurs des ministres et secrétaires d'état

Joris POSCHET*
Thomas ERALY*
Gérald MOEREMANS*
Sophie BOUCQUEY*
Sébastien FRANCOIS*

* Démissionnaires en cours d'année. Un appel a été lancé en 2015 pour désigner les nouveaux observateurs.

La direction d'Innoviris est également invitée comme observateur aux réunions du Conseil.

Le bureau

Le bureau est composé de 5 membres, dont le président, 2 membres proposés par les institutions d'enseignement universitaire et supérieur, un représentant des organisations représentatives des travailleurs et un représentant des organisations représentatives des employeurs.

En sa réunion du 11 mars 2013, l'Assemblée Plénière a désigné parmi ses membres :

Le président : Léopold Demiddeleer – Solvay SA

Le vice-président : Patrick De Baetselier – VUB

Les autres membres du bureau :

Jan Degadt – ACV

Floriane de Kerchove – Agoria

Olivier Witmeur – ULB

Les groupes de travail

Les groupes de travail sont composés par des membres désignés par l'assemblée et choisis en son sein pour leurs compétences dans la matière à traiter. Chaque groupe de travail désigne en son sein un président. Il peut requérir le concours d'experts extérieurs. La durée de leur mission est dans ce cas limitée à celle de l'expertise pour laquelle ils ont été mandatés. Les conclusions des travaux des groupes sont soumises à l'assemblée.



Activités ^{CPS^{RBC}}

Activités

Les activités de Conseil ont commencé en 2014 à la demande de la Ministre Huytebroeck, qui a sollicité un avis sur le projet de programme opérationnel FEDER 2014-2020. Etant donné le délai court d'un mois, une consultation du Conseil a été effectuée par courriel et un avis a été rendu à la fin du mois de février 2014.

Depuis fin 2013, le Conseil s'était penché sur l'élaboration d'un Memorandum à destination du formateur du nouveau Gouvernement bruxellois désigné après les élections du 25 mai 2014. Se basant d'une part sur la mise à jour du Plan Régional de l'Innovation, et d'autre part sur les mémorandums des Régions voisines, le Conseil a émis fin mai 2014 un document qui contient des points d'action prioritaires, afin d'inspirer le nouveau Gouvernement en matière de R&D.

Suite à la mise en place d'un nouveau Gouvernement bruxellois et à la désignation de la Secrétaire d'Etat en charge de la Recherche Fadila Laanan, le bureau du Conseil a eu une première entrevue avec son cabinet. Lors de cette rencontre, les priorités en matière de RDI de la prochaine législature ont été discutées. Cinq sujets importants ont été discutés :

1. La collaboration interrégionale

Le constat est que la RBC comme ville-région avec peu de moyens se doit de collaborer avec les autres régions, le niveau fédéral, ainsi qu'à l'échelle européenne et/ou internationale. L'objectif est de faire des propositions précises de collaborations à mener, que ce soit programmatique ou thématique. Des exemples sont une mutualisation au niveau des NCP, une évaluation commune pour certains programmes, des thématiques et/ou défis sociétaux communs sur lesquels la RBC devrait collaborer avec un ou plusieurs partenaires.

2. La consommation des crédits à la RDI

Le budget RDI accordé à Innoviris n'est pas utilisé de manière optimale. Certaines aides n'ont pas beaucoup de succès. Comment adapter les aides existantes aux besoins des demandeurs ?

3. Comment soutenir l'innovation sociale

Outre les avancées technologiques, comment mettre en évidence l'impact socio-économique de la recherche et de l'innovation. Quelle est, par exemple, la valeur ajoutée de living labs ? Comment inclure des acteurs associatifs ?

4. Evaluation et monitoring de la RDI

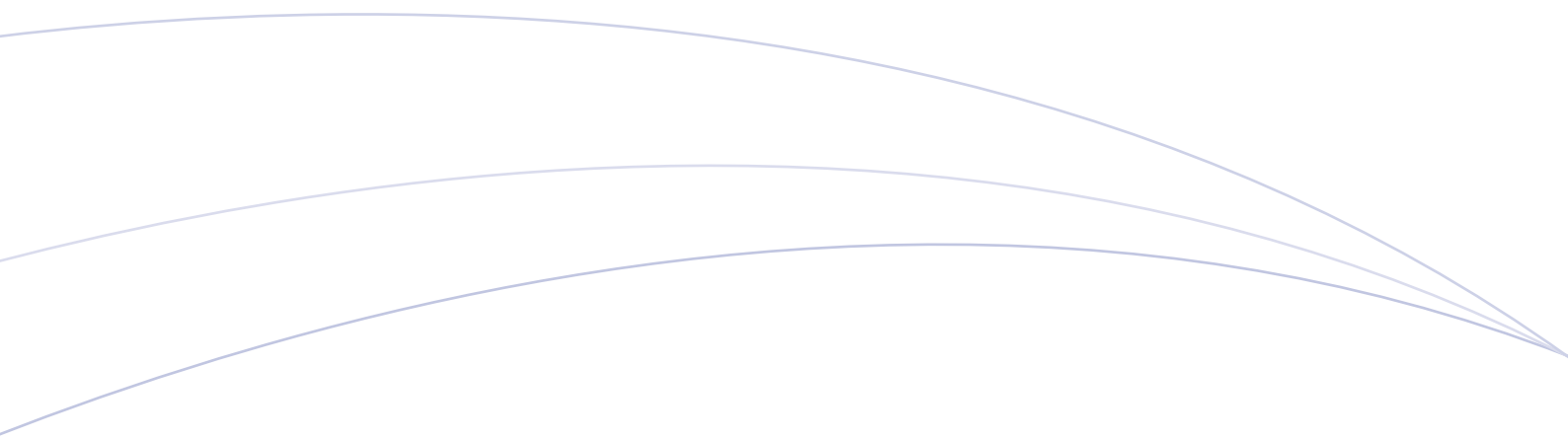
Il s'agit ici de définir le champ de travail de cette nouvelle cellule, quelles devraient être ses priorités ?

5. La révision de l'ordonnance RDI

Suite aux changements de l'encadrement européen, l'ordonnance RDI devra être revue avant début 2015. Ceci consiste à une opportunité pour adapter certaines mesures et d'éventuellement les élargir en fonction des besoins.

Le Conseil a, lors de sa séance plénière en octobre 2014, décidé de mettre en place 4 groupes de travail sur les 4 premiers sujets. Une première réunion pour chacun de ces groupes a eu lieu fin 2014 ayant comme objectif de faire un premier échange de vues et d'établir une méthodologie et un calendrier.

En ce qui concerne le 5^{ème} sujet (la nouvelle ordonnance RDI), un avis général sera rédigé par le secrétariat, qui suivra également les démarches d'Innoviris en ce qui concerne l'élaboration de la nouvelle ordonnance. Un point d'information concernant l'état d'avancement de ces travaux permettra au Conseil de rebondir sur la question en temps utile.





Avis CPS^{RBC}

AVIS

n°42

Avis n° 42 portant sur le « Projet de Programme opérationnel proposé par la Région de Bruxelles-Capitale pour la période 2014-2020 ».

Cet avis a été préparé par le CPS^{RBC} et adopté le 20 février 2014.

Avant-propos :

Conformément à l'article 4 §1, al.2 de l'ordonnance du 10 février 2000 (MB 16.03.2000), la Ministre Evelyne Huytebroeck, membre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, a, par lettre datée du 21 janvier 2014, saisi le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale d'une demande d'avis relative au document cité en titre.

Introduction

La Commission européenne a adopté le 6 octobre 2011 des propositions législatives concernant la politique de cohésion pour 2014-2020. La nouvelle réglementation devrait entrer en vigueur en 2014. La Commission européenne propose ainsi une concentration sur les interventions porteuses de la plus grande valeur ajoutée par rapport à la stratégie européenne. Les modalités de concentration sont spécifiées pour chaque fonds européen et pour chaque catégorie de région, sur la base des 11 objectifs thématiques (O.T.) déterminés en cohérence avec ceux de la stratégie « Europe 2020 » pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Aujourd'hui, le Conseil de la Politique scientifique est appelé à se prononcer sur le projet de Programme opérationnel (P.O.), principal document de référence qui fixe les priorités dans lesquelles devront s'inscrire les projets qui seront financés par les Fonds structurels européens.

Sources

Le groupe de travail a examiné le document en question ainsi que le rapport d'incidences sur l'environnement et l'extrait de l'accord de partenariat belge y relatifs.

Avis du CPS^{RBC}

- Le CPS^{RBC} se réjouit de constater que, pour la programmation 2014-2020, l'importance de la RDI a bien été inscrite comme levier essentiel au développement économique de la Région.
- Le CPS^{RBC} salue également qu'une concertation au préalable ait été orchestrée par le biais d'Innoviris dans l'objectif d'aider à la préparation de ce document. Globalement ce document prend en compte le potentiel et les préoccupations des acteurs de la recherche et de l'entrepreneuriat.
- Le CPS^{RBC} constate que l'objectif thématique « Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité » n'a pas été retenu. Sachant que le secteur TIC représente aujourd'hui près de 30.000 emplois à Bruxelles et est le secteur le plus innovant dans la Région, le Conseil regrette qu'il ne soit pas repris comme axe prioritaire/objectif thématique. Il conviendrait de proposer une politique ambitieuse de recherche, innovation et formation dans ce secteur reconnu de longue date en matière de RDI (et non pas seulement comme axe transversal à la hauteur de 10% des moyens).
- Le CPS^{RBC} souhaite que, en ce qui concerne le développement des filières, il soit clairement mis en évidence toutes les composantes que cette notion comprend. Est-ce qu'on peut par exemple prendre en compte le coût d'infrastructure lié au volet de l'emploi/formation dans le cadre du développement de ces filières ? Plusieurs propositions de filières sont faites, mais la liste est assez limitative. Dans le secteur de la santé, l'importance de la RDI mérite d'être mis en avant. Une autre filière intéressante à développer concerne la mobilité intelligente. De manière générale, le Conseil souhaite insister sur la nécessité de bien évaluer l'impact sur l'emploi et le développement économique d'un investissement dans chacune de ces filières.
- Enfin, au niveau de la dotation budgétaire, le Conseil constate qu'une partie très importante sera dédiée à l'énergie et l'environnement. Bien qu'il s'agisse d'un défi sociétal majeur, le retour en ce qui concerne l'activité économique et la création d'emploi reste limité. Il estime qu'un investissement plus important dans l'innovation, les PME et les TIC est souhaitable. Il semble dans le texte que soutenir la RDI soit davantage encouragé, par contre ceci n'est pas tout à fait traduit dans les moyens qui y seront consacrés.

AVIS

n°43

MEMORANDUM DU CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Avant-propos :

Conformément à l'article 4 §1, al.2 de l'Ordonnance du 10 février 2000 (M.B. 16.03.2000) portant création du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale, ledit conseil a estimé nécessaire, lors de son assemblée plénière du 18 mars 2009, d'émettre cet avis d'initiative

Cet avis a été préparé par le Groupe de travail « memorandum 2014-2019 » du CPS^{RBC} sous la présidence de Léopold Demiddeleer, Président également du CPS^{RBC}. Il a été débattu en séance plénière le 6 mai 2014 et adopté par le Conseil le 26 mai 2014.

Le groupe de travail était composé de Cédric Bister, Daniele Carati, Jan Degadt, Bart De Greef, Floriane de Kerchove, Alain Demaegd, Sabine Dossa, Cédéric Doutrelepon, Mieke Gijsemans, Elie Misrachi, Katrien Mondt, Joost Vaesen, Johan Van Dessel et Olivier Witmeur. Il s'est réuni les 7 janvier 2014, 19 février 2014 et 26 mars 2014.

Introduction

En 2009, le CPS^{RBC} a, pour la première fois, adressé un mémorandum au formateur du Gouvernement bruxellois. Le Conseil était très satisfait de constater par la suite que les propositions formulées ont été en grande partie reprises dans la déclaration gouvernementale, et que le Ministre en charge de la Recherche scientifique a œuvré à les réaliser.

Fort de cette première expérience positive, le Conseil s'est lancé dans un exercice similaire en vue de la législature 2014-2019. Depuis 2009, les structures et les moyens ont été renforcés, avec une actualisation du Plan Régional de l'Innovation, le développement de nouvelles formules de soutien, l'engagement de fonctionnaires dirigeants pour Innoviris.

Depuis le début de ses activités, le budget consacré par Innoviris à divers projets est passé de 13 millions en 2005, 25 millions en 2008 à environ 32 millions d'euros en 2013. Dans l'économie bruxelloise, près de 60% de la valeur ajoutée régionale et près de 50% des emplois se concentrent dans le secteur des services intensifs en connaissance. La part de ces services dans la valeur ajoutée régionale totale à Bruxelles est par ailleurs en progression, passant de 53% en 2003 à 58,6% en 2009. Des chiffres plus récents ne sont actuellement pas disponibles (publiquement). Comme indiqué au point 5 de ce mémorandum, il est important de tenir des statistiques afin de mesurer l'évolution de notre Région en matière de R&D.

Avec l'actualisation du PRI, lancé fin 2011, les parties prenantes de la recherche se sont basées sur une analyse assez approfondie des besoins et des opportunités pour la Région à un horizon de 5 ans. Le Conseil souhaite dans ce mémorandum en distiller les priorités pour la prochaine législature.

MEMORANDUM

Pour rappel, l'actualisation du PRI était composé de 5 objectifs, et un ensemble de 14 axes. Le Conseil souhaite mettre une priorité sur 5 de ces axes. En outre, de manière transversale, quelques points d'attention fondamentaux seront rappelés.

1. Renforcer l'offre en capital humain en stimulant les carrières scientifiques, technologiques et l'entrepreneuriat

Contexte

Plus d'une personne active sur deux à Bruxelles dispose d'un diplôme universitaire ou est active dans le domaine des sciences et technologie. De même, environ une personne sur 4 à Bruxelles travaille dans ce domaine tout en disposant d'un diplôme universitaire (« noyau »)³. Ce pourcentage est légèrement supérieur à celui des autres régions belges et comparable à celui d'autres régions-capitales d'Europe.

Le tableau 1 met en avant qu' environ 11 mille chercheurs travaillent en Région bruxelloise, cela représente 2,67 % de l'emploi total bruxellois en 2011.

³ Les ressources humaines en sciences et technologie (RHST) se définissent comme les personnes réunissant au moins l'une des conditions suivantes : personnes disposant d'un diplôme universitaire (dans tous les domaines) ou occupées dans le domaine des sciences et technologies. Les personnes réunissant simultanément les deux caractéristiques sont qualifiées de « noyau ».

Nombre de chercheurs en recherche et développement, par secteur d'exécution
Source: IBSA, sur base de Belspo

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de personnes							
Entreprises	2.053	2.281	2.425	2.808	2.821	2.838	3.134
Privé sans but lucratif (ISBL)	61	74	82	82	81	83	76
État	744	881	901	849	851	788	790
Enseignement	6.495	6.639	6.963	7.256	7.358	6.907	7.036
Total	9.353	9.875	10.371	10.995	11.111	10.616	11.036

Tableau 1: extrait du tableau de bord de la RDI de la Région de Bruxelles-Capitale

Malgré ce contexte favorable, et au vu des perspectives socio-économiques, la Région aura encore besoin d'un nombre croissant de travailleurs qualifiés en particulier dans le secteur de R&I. Il est donc essentiel de poursuivre les actions de sensibilisation des jeunes aux carrières scientifiques et technologiques ainsi qu'aux métiers de valorisation de connaissance. Une attention particulière sera accordée aux application industrielles des connaissances et à améliorer l'attractivité de ces métiers à long terme.

Selon une étude annuelle du marché du travail menée par Agoria, il y avait, en Belgique en 2013, 11.700 postes ouverts pour des digital experts ou des spécialistes TIC, dont à Bruxelles 2000 à 3000 postes de travail pour des spécialistes en ICT restent vacants.⁴ Au niveau de l'enseignement, nous pouvons par contre constater dans la note de synthèse de BSI que le nombre d'inscriptions des étudiants (prise en compte de plus de 86.000 étudiants subsidiés en Région bruxelloise) dans les filières scientifiques et technologiques reste faible (cf tableau 2).

Tableau 2: filières suivies par les étudiants à Bruxelles (2011-2012)

Pathway	Students (%)
Economic and management sciences, legal sciences and criminology	28.5
Medical and paramedical sciences (including nursing schools)	15.6
Political and Social Sciences (including information and communication)	15.5
Engineering Sciences	7.6
Art	6.4
Education (teacher training)	5.2
Psychology and Education Sciences	3.6
Translation and Interpretation	3.3
Sciences	3.1
Architecture and urban planning	2.1
Sciences of motricity	2.1
History / History of Art and Archaeology	2.1
Biomedical and Pharmaceutical Sciences	1.9
Languages and letters	1.8
Philosophy and moral sciences	0.6
Agricultural Sciences and Biological Engineering	0.6

⁴ PÉNURIE STRUCTURELLE PERSISTANTE DE DIGITAL EXPERTS !, Conférence de presse 4 juin 2013, AXA Bruxelles

Objectifs

- Renforcer les actions afin de stimuler les jeunes à une carrière scientifique et technique
- Créer une vision positive des étudiants aux carrières scientifiques, ceci notamment via des programmes comme Doctiris, Spin-Off in Brussels, Prospective Research for Brussels et Brains Back to Brussels.
- Permettre aux jeunes bruxellois de développer leur esprit créatif, innovant et entreprenant par la mise en place d'actions concrètes
- Promouvoir la participation des femmes dans ce domaine en vue de maintenir la diversité d'approche et une intégration sociale des femmes

Demande

- Renforcer les actions existantes de stimulation des jeunes aux carrières scientifiques, dont la continuité est essentielle pour avoir impact sur le long terme.
- Renforcer et développer les 4 actions de financement ci-dessus dans l'objectif de promouvoir le transfert de connaissances entre l'académique et l'industriel ainsi que promouvoir les carrières scientifiques, non seulement en entreprise commerciale, mais également dans le monde associatif et culturel, ainsi qu'en secteur public.
- Stimuler un esprit entrepreneurial et scientifique chez les jeunes dès l'enseignement fondamental.
- Sensibiliser les jeunes femmes et hommes à l'impact socio-économique d'une carrière scientifique et de création d'entreprise
- Promouvoir la participation des femmes dans ce domaine

Key Performance Indicators (KPI)

Par exemple :

- Nombre d'inscrits et diplômés dans différents domaines de recherche (aux différents niveaux d'enseignement, jusqu'au niveau master et doctorat) et ratio homme/femme de ces chiffres
- Nombre de projets de recherche individuels accordés

2. Renforcer l'accompagnement et le soutien des entreprises innovantes tout au long de leur développement

Contexte

Plusieurs acteurs sont actifs sur le terrain de la Région de Bruxelles-Capitale afin d'encourager les entreprises dans des projets innovants, comme Impulse, les fédérations, les centres de l'entrepreneuriat, les centres de recherche collectifs et les incubateurs. Une mise en cohérence de ces différents outils est souhaitée.

Le nouvel instrument mis en place en 2013 des chèques innovation est salué aussi bien par les entreprises que par les centres de recherche. Cette formule permet de facilement nouer des contacts entre l'industrie et ces centres de recherche.

Il importe de continuer à structurellement soutenir l'accompagnement des entreprises innovantes, principalement en phase d'amorçage. Notamment, ce nouveau mécanisme des chèques innovation devrait être renforcé et développé au bénéfice des PME innovantes.

Objectif

Renforcer quantitativement et qualitativement l'accompagnement et le soutien des entreprises innovantes tout au long de leur développement

Demande

- Renforcer un échange de bonnes pratiques et renforcer des synergies entre les acteurs
- Assurer une continuité dans les activités d'accompagnement existantes, en transférant la complexité d'accès aux subsides et aides aux différentes étapes vers l'administration
- Accroître le budget dédié aux chèques innovation et élargir cette action aux universités

*Key Performance Indicators (KPI)**Par exemple :*

- Nombre d'entreprises accompagnées et la valeur ajoutée de cet accompagnement (brevets, ventes, licences,...)
- Indice de satisfaction de l'utilisateur de l'accompagnement par rapport au budget investi

3. Renforcer le support pour les niches de spécialisation potentielles

Contexte

Dans un premier temps, en 2007, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale avait défini trois thèmes porteurs en matière de RDI dans son Plan Régional d'Innovation. Il s'agissait de l'ICT, la santé et l'environnement.

Dans le cadre de la mise à jour du PRI basé sur une étude d'IDEA Consult en 2011, certains segments porteurs ont été identifiés, comme par exemple la sécurité civile, l'éco-construction ou encore e-health.

Il est indispensable de soutenir ces niches de spécialisation définies sur base des segments porteurs afin d'investir dans les domaines les plus porteurs. Il est nécessaire de revoir ces niches régulièrement afin de ne pas rater de nouvelles opportunités, tout en gardant une continuité indispensable à l'achèvement de projets concrets en cours et tout en conservant une partie du budget pour de la recherche « libre » c'est à dire qui n'est pas forcément lié à une thématique spécifique.

Objectif

Reprendre la réflexion sur la définition des niches en vue de développer des outils spécifiques à leur développement ultérieure.

Demande

- Renforcer les plateformes stratégiques et les appels thématiques industriels
- Participation accrue aux programmes interrégionaux et européens
- Faire une analyse critique et quantitative des niches identifiées par le passé et utiliser cette même analyse pour évaluer d'autres niches possibles. Redéfinition du potentiel et les moyens à y allouer dans un délai de deux ans

*Key Performance Indicators (KPI)**Par exemple :*

- Pourcentage du budget alloué par secteur et impact de ce financement sur le secteur concerné (*création d'emploi, chiffre d'affaires, nombre d'entreprises*)

4. Stimuler la résolution de challenges urbains grâce à l'expérimentation de type 'living labs'

Contexte

La Région s'est lancée en 2013 pour la première fois sur la voie des living labs, notamment par l'action « Living Labs Brussels Innovative Care », lancé conjointement au « proeftuin zorg » de l'IWT. L'objectif de cette action est d'apporter des solutions au défi sociétal du vieillissement. D'autres thématiques comme par exemple la rénovation (durable), la mobilité, ou smart home smart city peuvent être appliqués dans un contexte de living lab. La formule, encore à concrétiser, permet de tester des idées ou proof of concept chez une population test bruxelloise dans un environnement réel afin d'optimiser le produit, procédé ou service.

Objectifs

- Permettre de tester des résultats de recherche dans les environnements réels et en temps réel par les stakeholders
- Mettre en valeur la richesse et la spécificité du tissu scientifique, la proximité des acteurs ; l'environnement cosmopolite pour l'expérimentation pour répondre aux différents défis sociétaux auxquels on est confronté actuellement.
- Attirer des partenaires académiques et industriels dans la région

Demande

- Définir les défis sociétaux prioritaires dans lequel le concept de living lab aurait une valeur ajoutée urbaine et fournir le soutien nécessaire afin de développer ce living lab.

*Key Performance Indicators (KPI)**Par exemple :*

- Nombre de projets et nombre de parties-prenantes et l'apport financière apportées par celles-ci
- Nombre de projets lancés, nombre de services ainsi développés et nombre d'initiatives connectées par lab
- Impact sur les startups et le chiffre d'affaires généré

5. Structurer une pratique de monitoring et d'analyse stratégique, en support de la politique régionale de RDI

Contexte

La réalisation du « tableau de bord de l'innovation à Bruxelles » était un premier pas dans le développement d'un evidence based policy en matière de RDI. Son actualisation est en cours. Toutefois, ceci n'est pas suffisant dans l'objectif de réaliser un suivi actif des politiques et instruments mis en place.

Plus d'un an après le lancement de la mise à jour du PRI, la cellule d'intelligence stratégique dédiée à cette tâche n'est pas encore opérationnelle. Il est pourtant primordial, dans un objectif d'utiliser les moyens au mieux, d'évaluer la politique et les instruments de manière objective. L'atteinte des ambitions doit pouvoir être mesurée et suivie de façon rapide afin d'agir si nécessaire.

Objectifs

- Posséder un tableau de bord à jour servant de base factuelle au développement du PRI et de réflexions stratégiques futures en interaction avec les autres acteurs. Cette cellule proposera de nouveaux indicateurs et analysera la pertinence des indicateurs existants. Elle aura également une fonction d'alarme par rapport à l'évaluation de ces indicateurs.
- Affiner et renouveler la connaissance sur les créneaux importants en Région bruxelloise, non seulement en termes de valorisation économique, mais aussi au niveau sociétal (définition de défis sociétaux au lieu de niches), la dimension internationale est aussi à prendre en compte.

Demande

- Mettre en place et assurer le fonctionnement d'une cellule d'intelligence stratégique qui récoltera les informations nécessaires et pourra lancer des analyses et évaluations des mécanismes régionaux au bénéfice de la RDI à Bruxelles-capitale
- Continuer à cibler les moyens sur les niches identifiées
- Installer un processus continu de veille et d'identification des opportunités futures ainsi que de l'efficacité des projets en cours.
- Assurer une communication permanente avec les stakeholders. En particulier, le conseil souhaite mettre l'examen de ces indicateurs à l'ordre du jour de chacune de ces réunions plénières.

Key Performance Indicators (KPI)

Par exemple :

- Nombre de clients, nombre de questions traitées, nombre de communications avec les stakeholders
- Indice de satisfaction des « clients » (Ministre, CPS, autres organismes concernés)

Enjeux transversaux

De manière plus transversale et plus fondamentale, quelques sujets devraient toujours figurer sur l'agenda de la politique RDI en Région bruxelloise.

Le transfert des connaissances de l'académie vers l'entreprise

La Région bruxelloise peut mettre en avant un vaste tissu de RDI tant au niveau académique qu'au niveau industriel. Toutefois, beaucoup d'efforts restent à faire en ce qui concerne les liens et collaborations entre la recherche académique et le transfert des connaissances produites vers les entreprises.

Outre le renforcement de l'action Doctiris (le premier point dans ce document) et de l'action des chèques innovation (le troisième point dans ce document), un renforcement des outils qui favorise ce transfert technologique, comme par exemple le développement d'un pôle ICT, les équipes TTO et création d'un réseau bruxellois des TTO, les formules de recherche à valorisation économique à moyen terme.

L'exploitation de l'image internationale de Bruxelles

Bruxelles est connue sur la scène internationale comme centre des décisions politiques, mais malgré un environnement culturel et intellectuel riche, elle n'est pas connue comme importante en matière de RDI.

Il est nécessaire d'apporter une visibilité au pouvoir innovant du tissu bruxellois et de mettre en évidence les points porteurs de la Région en matière de RDI (voir point 5 de ce document).

En ce qui concerne cette dimension européenne et internationale, il importe de soutenir les équipes qui souhaitent participer à des projets internationaux en renforçant le montage et le développement de ces projets

La collaboration avec les autres régions

Dans toutes les actions menées en matière de RDI, il est indispensable de prendre en compte les opportunités de collaborer avec d'autres régions.

La mise en commun d'efforts et de moyens peut constituer un levier important voire essentiel pour atteindre un objectif commun. Plusieurs défis sociétaux importants pour les bruxellois le sont également pour leurs voisins, ainsi que d'autres régions européennes voire même au niveau mondial. Bruxelles pourrait être un modèle de gestion urbaine innovante.

Par ailleurs, plusieurs des priorités énoncées dans ce document sont également mises en évidence comme importantes dans nos régions voisines. Afin de créer une masse critique, une concertation au niveau stratégique en ce qui concerne la mise en œuvre de politiques communes en matière de RDI créera indubitablement des situations win-win pour toutes les parties.

Dans ce contexte, il est évident que la Région de Bruxelles-Capitale doit apporter sa pierre à l'édifice afin de stimuler non seulement les jeunes (cf premier point de ce document) mais plus particulièrement les femmes à entamer et poursuivre une carrière scientifique.

L'objectif de passer de 1,37 à 3 % du PIB

Bruxelles dénote toujours un taux d'investissement en R&D (c'est à dire les dépenses totales de R&D en % du PIB) relativement faible en comparaison à la moyenne européenne, aux autres régions fédérées ou en regard de bon nombre de régions-capitales d'Europe. En 2011, ce taux s'élevait à 1,37% du PIB contre un peu plus de 2% en moyenne en EU -27 (2,39% en Flandre et 2,47% en Wallonie)⁵

Ce sous-investissement provient notamment du faible taux des dépenses en R&D du secteur privé. Ces dépenses ne représentent, à Bruxelles, que 0,8% du PIB contre 1,2% en moyenne en EU - 27, 1,4% en Flandre et 1,7% en Wallonie. Ce sous-investissement chronique s'explique en bonne partie par l'exiguïté du territoire de la Région et par l'absence relative de tissu industriel de haute technologie ou moyenne-haute technologie. Toutefois, une réflexion sur les incitants nécessaires à stimuler l'intérêt RDI des entreprises nous semble nécessaire. Les living labs ou la création d'un fonds de capital-risque public/privé pourraient être un attracteur industriel nouveau.

Cependant, la Région redouble d'efforts ces dernières années pour combler cet écart. Les crédits budgétaires de R&D de la Région de Bruxelles-Capitale ont augmenté de plus de 60% entre 2005 (22€ mio) et 2011 (36€ mio, prix courants). C'est notamment grâce à cela que la Région a pu augmenter son taux d'investissement de près de 50% depuis 2005 et combler une partie de son retard par rapport à la moyenne européenne ou celle de la Flandre.

Il importe donc de continuer à faire des efforts sur ce plan et de stimuler les dépenses R&D publiques et privées.

Le Conseil se tient à l'entière disposition du destinataire de ce document au cas ou celui-ci souhaite le convier à une rencontre.

Sources

« Mise à jour du plan Régional pour l'Innovation de la Région de Bruxelles-Capitale », octobre 2012

« Tableau de bord de la recherche et de l'innovation en Région de Bruxelles-Capitale », octobre 2012

« Dépenses privées et publiques de R&D en Belgique – Diagnostic en vue de l'objectif "Europe 2020 », CERP, décembre 2013

« VRWI-Memorandum 2014-2019 – Wetenschap en innovatie troef – Samen toekomst creëren », décembre 2013

Joost VAESEN, Benjamin WAYENS, et al., Note de synthèse BSI. L'enseignement supérieur et Bruxelles, Brussels Studies, Numéro 76, 23 avril 2014, www.brusselsstudies.be

⁵ "Dépenses privées et publiques de R&D en Belgique – Diagnostic en vue de l'objectif "Europe 2020", CERPE, décembre 2013